

Planning de formation Ambulancier-ère diplômé-e ES ES3 2024 - 2027

27.07.2026 - 02.07.2027

^{3ème} Année	. [202	6														2027																														
2026-2027	7 ј	uil août				se	pten	embre			octobre			novembre			e	décembre				janvier				février				mars					avril				mai			juin						
N° semai	ne	31 :	32 3	3 34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12 1	3 1	4 1	5 16	3 17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
		N (3-aout	17-août	24-août	'	φ	14-sept	21-sept	28-sept	5-oct	12-oct	19-oct	26-oct	2-nov	9-nov	16-nov	23-nov	30-nov	7-déc	14-déc	21-déc	28-déc	4-janv	11-janv	18-janv	25-janv	1-févr	8-févr	2	7	1-mars		l o-mars	22-mars	5-avr	12-avr	1 6	26-avr		10-mai	17-mai	24-mai	31-mai	7-juin	14-juin	21-juin	28-jum
L	₋u		7							1																										7			S	5								
N																																										5					EX	D
	⁄Іе 🗸	W																																								S					EX	D
J	Je 🏿		7																																							S					EX	D
١	/e																																		7							S					EX	QF
	C						bs/Ped				С	Obs/Ped					Obs/Ped								Obs/Ped/psy						^{\$} }					Psychiatrie 123h					Psychiatrie							

S = Evaluations sommatives = Fermeture école

La 3ème année débute le 27 juillet 2026 et s'achève le 2 juillet 2027.

Cours en école

ole ____

La rentrée en école a lieu le mardi 14 septembre 2026.

Formation pratique dans un service de sauvetage (ambulance)

Le stage **Responsable d'intervention** du module 8, d'une durée de 60 jours de 12h = 720h, est planifié du 27 juillet 2026 au 2 juillet 2027, date à laquelle le rapport de Qualification pratique Finale (QF) doit être transmis.

Les horaires sont à définir selon l'organisation de chaque service.

Stages spécifiques

Le stage en obstétrique ou pédiatrie, composé de 3 semaines de 41h = 123h, est planifié entre le 24 août 2026 et le 12 février 2027.

Le stage en psychiatrie, composé de 3 semaines de 41h = 123h, est planifié du 25 janvier au 11 juin 2027.

Vacances

Les dates de vacances sont individuelles. Elles sont fixées d'entente avec le responsable du service en dehors des périodes de cours et de stages spécifiques.